

ENQUÊTE DE L'INSEE INFORMATION AUX SALARIÉS

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) effectue régulièrement des enquêtes visant à améliorer la connaissance des salaires. L'enquête menée en 2025 sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires a pour objet la mesure des différentes composantes de la rémunération, du coût salarial et du temps de travail en France, par activité détaillée et par profession. Cette enquête, harmonisée au niveau européen, permet d'effectuer des comparaisons entre les pays membres de l'Union Européenne. Pour plus d'informations sur cette enquête, flashez le QR code :



Votre établissement a été sélectionné pour participer à cette enquête. La plupart des informations demandées concernent un échantillon de salariés de l'établissement : il s'agit d'informations relatives aux rémunérations, aux absences et au temps de travail. Les salariés de l'établissement sur lesquels porte l'enquête (entre 1 et 24) ont été sélectionnés au hasard de manière à représenter, avec ceux sélectionnés dans les autres établissements interrogés, l'ensemble des salariés de France métropolitaine et d'outre-mer.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation (voir encadré ci-dessous), les réponses de l'employeur resteront anonymes et confidentielles. Elles serviront uniquement à des études statistiques. Les questionnaires sont **confidentiels** et destinés exclusivement à l'Insee. Un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant est garanti aux salariés. Ce droit peut être exercé auprès de l'établissement de Metz de la Direction Régionale de l'Insee Grand Est.

Pour exercer ce droit ou pour avoir plus d'explications sur l'enquête, écrire à :

Insee Grand Est - Établissement de Metz
Équipe ECMOSS
Enquête CMOSS
5 rue Henry Maret
CS 90403
57008 METZ CEDEX 01

Courriel : ecmoss@insee-contact.fr

L'Insee est également à la disposition du public pour répondre à toute demande d'information statistique, économique ou sociale. Pour cela, consulter le site www.insee.fr.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est **reconnue d'intérêt général et de qualité statistique**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa 2026A047EC du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, valable pour l'année 2026 – Arrêté en date du 19/12/2025.

Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse après mise en demeure dans le délai imparti ou de réponse sciemment inexacte, les personnes physiques ou morales peuvent être l'objet d'une amende administrative prononcée par le ministre chargé de l'économie sur avis du Conseil national de l'information statistique réuni en Comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires dans les conditions fixées par le décret prévu au II de l'article 1er bis de la loi du 7 juin 1951.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee et la Dares. Ces réponses, ainsi que les données obtenues par appariement, seront conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête. Pour les données à caractère personnel, un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement peut être exercé pendant la période de conservation des données d'identification fixée à 6 mois. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Insee, que vous pouvez contacter à l'adresse ecmoss@insee-contact.fr. Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique à l'adresse le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr. Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.